

irréfutable a de nombreux points de vue.

2° le désir que la Mairie soit maintenue où elle est et ce jusqu'à ce que l'emplacement actuel ne présente un intérêt plus grand pour une autre utilisation.

M<sup>s</sup> J<sup>s</sup> Guillaud et Larussi se déclarent d'accord sur les deux questions ci-dessus mais ils pensent que quelque chose doit être construit de façon à ne pas avoir une place bâtie.

M<sup>s</sup> Moreant pense que cette consultation est demandée pour renforcer la position de la ville auprès des urbanistes. Il rappelle que lors d'une réunion récente et devant le désir motivé exprimé par le Maire des urbanistes ce sont rendus à son appel et n'ont pas insisté que l'Hôtel de Ville soit construit sur la place; un autre bâtiment, centre touristique etc... pouvant être accepté.

M<sup>s</sup> Kteheber attire l'attention sur le fait que les Architectes voient sur cette place un volume. Il faut, déclare-t-il, faire attention qu'ils n'exigent pas un volume dans lequel nous dépenserons de nombreux millions, ce que la ville ne peut faire.

M<sup>s</sup> J<sup>s</sup> Fontanille et Bouchet sont d'accord pour une construction mais ce dernier demande qui paiera la construction.

M<sup>s</sup> le Maire précise qu'il a obtenu l'assurance que "le Ministère accordera des deux mains tout transfert de dommages de guerre qui sera sollicité pour la construction de logements d'habitation".

Si un jour le besoin de construire la Mairie se fait sentir il restera d'autres emplacements dont l'emplacement de Foucillay, si aucun autre ne se révélait plus favorable.

D'autre part avant d'arrêter un plan définitif de la Tache Verte (pour laquelle la ville pourra obtenir une subvention) M<sup>s</sup> le Maire estime qu'il serait prudent de réserver pour l'avenir la possibilité d'édifier une construction.

M<sup>s</sup> Bonnefoy a établi un projet qui est présenté au Conseil Municipal. Il prévoit la réservation d'une superficie de 2.000<sup>m</sup><sup>2</sup> environ qui pourrait dans l'immédiat être laissée libre à arbres ou plantations.

Ce projet a été présenté à M<sup>s</sup> Ferrer, urbaniste qui, dès le 1<sup>er</sup> a déclaré qu'il était acceptable sans la réserve que la réalisation éventuelle ne dépasse pas la végétation, soit un seul niveau (4 à 5<sup>m</sup>).

Il est d'autre part nécessaire de planter des arbres dès maintenant afin de ne pas perdre une année. M<sup>s</sup> Bonnefoy doit fournir sous peu des plans d'exécution.

M<sup>s</sup> Boujard demande que l'on plante des arbres à feuilles vertes et M<sup>s</sup> Kteheber obtient toutes indications sur sujet des parkings entourant la Tache verte.

M<sup>s</sup> Moreant est d'accord sur la réservation d'un emplacement.

I.  
SP.6

II.  
SP.  
Du et  
au pour  
de la  
SPL

59

L'étude du projet pourrait être confiée aux services techniques en priorité de façon que les travaux interviennent très rapidement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces constructions et de donner mandat aux commissions (Travaux, finances) pour accélérer la réalisation.

Le Conseil Municipal

Considérant l'extrême urgence dans laquelle la ville de Royan a besoin de loger un certain nombre de familles laborieuses de Royan -

Considérant que la ville est propriétaire d'un terrain b<sup>d</sup>

Vu la proposition de la Commission des Travaux

qui l'expose du rapporteur

décide

- De construire d'extrême urgence 4 maisons sur le terrain b<sup>d</sup> qui est propriétaire b<sup>d</sup> Franck Lamy en limite NE de l'abattoir.

- De procéder à la remise en état de l'ancien local de l'abattoir.

- De confier aux services municipaux l'étude de la constitution du dossier de lotissement et de permis de construire en vue de recueillir l'approbation des services intéressés.

- De donner mandat à la Commission des Travaux et des finances pour arrêter le type de construction et la date d'offres en vue de la construction.